

Allocution de Carrie Pellot – Version n°2 – Polirudesse/impolitesse linguistique

Bruxelles, le 03 octobre 2020

Mesdames et Messieurs,

Le contexte sanitaire auquel nous nous trouvons tous confrontés actuellement nous conduit à adapter non seulement nos modes d'enseignements, mais également nos pratiques communicationnelles. Ainsi, la messagerie électronique s'impose depuis quelques mois comme une interface indispensable entre les différents membres de notre communauté universitaire. Sans les interactions rendues possibles par cette incroyable technologie, nous ne pourrions poursuivre nos activités de recherche ni assurer la continuité pédagogique de nos formations.

Force est toutefois de rappeler à chacun d'entre vous que l'envoi de courriels — à l'instar de tout autre moyen de communication — repose sur un certain nombre de règles de bienséance et de savoir-vivre. La connaissance et le respect de celles-ci constituent des impératifs absolus afin d'éviter l'apparition de conflits et de tensions supplémentaires au sein de l'université. L'organisation de celle-ci étant — comme vous devez certainement vous en douter — déjà plus que suffisamment impactée par les événements présents.

Ainsi, vous êtes toutes et tous priés de prendre instantanément connaissance de *la charte du bon usage de la messagerie électronique* établie en concertation avec la direction des services du numérique. Vous trouverez ce document en pièce jointe à ce mail. Celui-ci devra par ailleurs être précieusement conservé afin de pouvoir être consulté à tout moment.

À tous ceux et celles qui toutefois ne trouverait le temps d'entamer cette lecture pourtant fort instructive, nous demandons de prendre en compte ces quelques remarques lors la rédaction de votre prochain courriel. Celles-ci concernent notamment le nombre croissant d'incivilités numériques constatées par l'ensemble du corps enseignant. Être en difficulté ne vous donne en effet en aucun cas le droit de faire preuve d'irrespect envers le personnel de l'université. Nous vous enjoignons ainsi de maîtriser votre langage et de faire attention au ton employé lors de la rédaction de votre message. Le langage ordurier et les attaques personnelles sont donc à proscrire. Il en va de même pour l'intimidation, les insultes, les propos dégradants ou toute autre marque de discours haineux. En outre, il semble également nécessaire de préciser que vous devez vous adresser à votre interlocuteur en évoquant son nom ainsi qu'en utilisant les formules de politesse inhérentes à toute correspondance écrite. Par respect pour votre lecteur, vous veillerez d'autant plus à soigner la qualité de la langue et à vous exprimer de manière intelligible. Vous éviterez de ce fait à tout prix le langage SMS et l'excès d'abréviation. Un message peu clair fera perdre du temps à votre destinataire et sera susceptible de finir à la corbeille. Ne vous étonnez donc point de ne recevoir parfois de réponses à certains de vos e-mails. Il est toutefois également inutile de harceler votre interlocuteur en le submergeant d'un flot de relances intempestives. Vous ne devez en effet oublier que celui-ci — tout comme vous — peut être soumis à des obligations autres que professionnelles.

Nous espérons ainsi vous avoir fait comprendre tout l'intérêt d'un usage raisonné et respectueux de la messagerie électronique. Le manquement à l'un des principes évoqués pourra donner lieu à des sanctions. Dans les cas les plus graves, un renvoi définitif ou temporaire de l'université ainsi que poursuites judiciaires ne sont pas à exclure.

Cordialement,

Carrie Pellot,

Directrice de l'Université de B...

